



Préretraite Amiante

La préretraite amiante dans le viseur !

□ **Le 23 juillet, en visite à Saint Nazaire, Sarkozy a tenu des propos inquiétants sur une remise en cause de la préretraite amiante.**

Lors de sa visite des chantiers navals de Saint-Nazaire, le 23 Juillet dernier, le président de la République a dit que « pour tous ceux qui sont touchés par l'amiante, il n'y aura aucun changement » avec la réforme des retraites.

Mais il a aussitôt ajouté : « on va avoir des discussions pour tous ceux qui ont été exposés à l'amiante mais n'ont pas été touchés, indiquant avoir « demandé une expertise sur le sujet ».

Ces propos ont provoqué une vive inquiétude. L'ANDEVA dont SUD SME/ROXEL fait parti a écrit à Sarkozy. Extraits :

« Si nous avons bien saisi le sens de votre intervention, vous vous interrogez sur l'intérêt d'établir une distinction entre « les personnes touchées par l'amiante » et les personnes qui ont été « exposées (...) »

« Opérer une telle distinction reviendrait à remettre en cause le fondement même de l'Acaata. En effet, cette préretraite a été créée pour compenser la perte d'espérance de vie des salariés qui ont été exposés à l'amiante (...) »

« Une telle mesure viderait totalement le dispositif de cessation anticipée de sa substance, puisque 90 % environ des allocataires y entrent par la voie de l'exposition et 10 % seulement en raison de leur pathologie professionnelle (...) »

« L'exposition à l'amiante provoque des pathologies qui surviennent longtemps après l'exposition, souvent après l'âge de la retraite. Une préretraite basée uniquement sur la reconnaissance d'une pathologie professionnelle serait inopérante. (...) »

« Ajoutons qu'un tel dispositif, assorti d'un taux d'incapacité permanente de 20 % comme le prévoit votre gouvernement, est

encore inepte : à ce niveau-là d'IPP, les malades de l'amiante, comme d'ailleurs la plupart des personnes en maladie professionnelle, ne sont plus au travail, mais en invalidité ou en inaptitude médicale. »

Amiante: selon les experts, 100 000 morts annoncés dans les 25 ans



« (...) Vous avez déclaré que la réforme des retraites se devait d'être juste. Pour mériter un tel qualificatif, il nous semble que le schéma proposé doit absolument respecter un principe fondamental : ceux qui vont mourir plus tôt à cause de leurs expositions professionnelles passées doivent cesser de travailler plus tôt.

Il est incontestable qu'au premier rang de cette catégorie figurent les personnes exposées à l'amiante (...) »

« Le lobbying des industriels et le laisser-faire des autorités sanitaires sont responsables de l'ampleur du drame. Il est donc légitime que les uns et les autres en assument les conséquences, y compris celle de permettre à ceux qui doivent vivre le restant de leurs jours avec cette épée de Damoclès au-dessus de leur tête, de pouvoir bénéficier d'un minimum de retraite ».

L'UPR SUD SNPE/ROXEL dénonce ce projet de remise en cause de la préretraite et utilisera tous les moyens pour s'y opposer.